

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h42), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD (sortie à 20h31 et retour à 20h33), Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Max GAUTHIER (avant son départ à 19h09), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 18h42), Jean-François DELDICQUE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 19h09), Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.
Gérard MATHAN est remplacé par Bernard EVRARD.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Jean-Michel FERRUIT donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Luc BLANCHET, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Estela GARCIA, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Vincent DURAND (avant son arrivée à 18h57).

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	3
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	6
1. DIRECTION GENERALE	6
Environnement et GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	6
2. RESSOURCES	6
Administration générale.....	6
Ressources humaines	9
Stratégie financière	11
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	19
Développement économique	19
Urbanisme	20
4. VIE LOCALE	20
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention	20
QUESTIONS DIVERSES.....	21

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h34 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

43 présents et 11 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Nicolas SOLIER.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
07/03/2023	2023-47	Subdélégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) pour un tènement situé à Saint-Victor de Cessieu constitué des parcelles AK0426, AK0428, AK0429, AK0432, AK0637 et AK0638 d'une superficie totale de 1 609 m ²

PROCÈS-VERBAL

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives au procès-verbal du Conseil communautaire du 23 février 2023.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil communautaire du 23 février 2023.

Arrivée de Jean-Marc BOUVET à 18h42, le quorum est modifié.

REVUE DE PROJETS

Intervention de Bernard BADIN, Président

Bernard BADIN souhaite faire part des actions menées depuis un mois. Il s'agit de la volonté exprimée de rendre compte du bilan en complément des décisions et délibérations.

Dans un premier temps, afin de simplifier la prise de connaissance des documents préparatoires du Conseil communautaire, ils sont séparés en deux fichiers distincts : les projets de délibérations, et les annexes. Le projet est également de travailler sur l'élaboration d'une note de synthèse.

➤ **La prise de fonctions des élus :**

- Tenue de 4 bureaux retroints et 3 bureaux communautaires pour la préparation opérationnelle des instances de travail,
- Finalisation des arrêtés de délégation pour un fonctionnement de proximité avec de plus larges délégations données aux Vice-présidents et conseillers délégués,
- Actualisation des représentants VDD dans les organismes extérieurs,
- Formation des nouvelles commissions,
- Refonte des feuilles de route des élus sur 12 mois, pour une ambition coordonnée entre les enjeux politiques et la conduite du travail administratif. Elles permettront une revue régulière avec les VP,
- Réflexion sur la mise en œuvre d'un tableau de bord de suivi pour permettre un partage des indicateurs essentiels à la gestion de la collectivité et au bon suivi des projets,
- Coordination quotidienne avec la Direction Générale des Services. Il remercie Adeline AMMI et l'ensemble des services,
- Démission d'un certain nombre de ses mandats à savoir : la Vice-présidence du TE38, la Vice-présidence du SCOT, et de ses fonctions au sein du bureau élargi du SYCLUM. Il reste cependant délégué au SYCLUM afin de conserver ses fonctions de Vice-président au SITOM Nord-Isère.

➤ **Le projet de territoire :**

- Echanges préparatoires avec le Vice-président en charge du projet de territoire et la DGS pour un objectif de finalisation à la rentrée 2023, pour une élaboration en novembre 2023.

Patrick BLANDIN, Vice-président, prend la parole pour donner des précisions sur la méthode, le calendrier et les points d'avancement du projet de territoire.

Ce projet de territoire expliquera comment la Communauté de communes va répondre à certaines aspirations de la population. Dans un premier temps, le Conseil de Développement et les conseils municipaux seront sollicités pour obtenir les aspirations de la population. La Communauté de communes va se faire accompagner par un cabinet sur ce diagnostic.

Une fois ce diagnostic établi, l'exécutif devra choisir des axes stratégiques afin d'apporter des réponses sous un délai de 3 à 4 ans, afin de se projeter au-delà du mandat actuel.

Chacun de ces axes stratégiques sera étudié en Commission afin d'établir des plans d'actions opérationnels (coût, moyens pour s'assurer de la faisabilité de ce plan d'actions) pour une mise en place des structures pour la mise en œuvre (Comité de pilotage politique, puis avec les techniciens). Chaque année, un suivi sera établi pour une éventuelle mise à jour ou modification du projet de territoire, ou acter la réalisation de certaines actions.

➤ **La gestion des Ressources Humaines :**

- En lien étroit avec le Vice-président Daniel VITTE : visite des sites et échange avec les équipes au Siège, à Vals Tech, à France Services Pont de Beauvoisin, à la Maison Dauphinoise. Il poursuivra ces visites sur les différents sites,

- Tenue d'une réunion des cadres de la collectivité le 14 mars où il a pu évoquer sa vision, ses réflexions et le mode de fonctionnement souhaité,
- Rencontre spécifique avec l'équipe du service de l'eau le 6 mars pour une restitution du diagnostic organisationnel du service Eau et Assainissement,
- Revue RH approfondie pour avoir une vision sur l'état des recrutements en cours et des ressources dont la collectivité a besoin,
- 1^{ère} rencontre avec le Comité Social Territorial, pour la mise en place du dialogue social,
- Service Informatique et Patrimoine : un travail organisationnel sera proposé en lien avec la mutualisation de l'informatique et la conduite du Schéma Directeur Immobilier Energétique s'agissant de pourvoir en ressources ce service en fonction des actions menées.

L'objectif opérationnel est d'établir avec les représentants du personnel un dialogue constructif et un plan d'actions en faveur de la cohésion et de l'épanouissement au travail.

➤ **Les projets lancés :**

- Le Plan Alimentaire Territorial : mise en place d'une Fabrique le 5 avril prochain avec pour thème « la praticité d'accès aux circuits courts »,
- France Services : en lien étroit avec le Vice-Président Vincent DURAND, et en concertation avec Cédric MILANI, rencontre avec les services de la DGFIP pour anticiper la fermeture de l'accueil aux particuliers au centre des impôts de La Tour du Pin et le transfert au sein de France Services, et travail sur les prérequis internes pour un accueil dans les meilleures conditions possibles,
- SYCLUM : réunion avec les délégués des VDD, rencontre avec les EPCI voisines impliquées dans le SYCLUM, entretien avec le Président du SYCLUM,
- La voirie au service des communes : en lien avec le Vice-Président à la mutualisation et le conseiller délégué, rencontre de Daniel RABATEL pour avoir une bonne compréhension des attentes des communes. Mise en place d'un 1^{er} groupe de travail avec M. RABATEL, M. BLANCHET, M. PIERRETON, M. LOVET et les services de la collectivité, pour établir un premier diagnostic des besoins et une méthodologie de travail. Ce tout premier travail sera également discuté en Commissions et en Conférence des maires autant que nécessaire,
- Petite Ville de Demain La Tour du Pin : signature du contrat de sécurité pour La Tour du Pin et du contrat Petite Ville de Demain en présence de M. le préfet et du Général TRAHIN,
- Petite Ville de Demain Pont de Beauvoisin : accord sur le principe du plan guide, élément structurant de toute la réflexion. Poursuite du travail d'élaboration du projet et de cohésion des parties prenantes pour aboutir à la signature de la convention prévue prochainement.

➤ **Les perspectives :**

- Rencontre avec l'ensemble des communes des territoires,
- Rencontre avec les présidents des EPCI et les partenaires institutionnels,
- Poursuite du processus de travail initié dans le cadre du schéma directeur du patrimoine,
- Poursuite des actions dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables,
- Avancée du schéma directeur Vélo et notamment la piste cyclable à La Tour du Pin,
- Partage des perspectives en matière de Petite Enfance sur notre territoire à la suite du diagnostic réalisé,
- Audit financier, et contrôle de la chambre régionale des comptes : il sera possible de restituer les recommandations lors du Conseil communautaire du mois de juillet,
- Chantiers en cours avec l'ALSH de La Tour du Pin et la Médiathèque de Pont de Beauvoisin.

En conclusion, la dynamique a été forte, nous essaierons de répondre au mieux aux attentes des élus dans les prochaines semaines.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h57, le quorum est modifié (son pouvoir donné à Vincent DURAND n'est plus valable).

Jean-Marc BOUVET demande des explications complémentaires au niveau de l'intervention des instances sur le sujet de la voirie et comment les personnes ont été désignées.

Bernard BADIN répond qu'il s'agissait dans un premier temps de consolider les attentes des communes qui s'étaient exprimées à ce sujet afin d'établir un état des lieux de la part des communes et des services, pour constituer une base de travail. Les réflexions seront menées, et un appel à candidatures sera fait pour travailler sur le projet, avant présentation en Conférence des maires. L'ensemble des communes sera associée au processus.

DÉLIBÉRATIONS

Bernard BADIN informe que des modifications sur certains projets de délibérations devront être apportées, mais après vérification, il est possible d'annoncer les modifications au moment de la présentation du projet de délibération et de procéder au vote à cet instant.

1. DIRECTION GENERALE

Environnement et GEMAPI, collecte et recyclage des déchets

Projet de délibération 1.1 : Modification du périmètre de l'Espace Naturel Sensible de Malseroud (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la sollicitation du Conseil Départemental de l'Isère pour étendre le périmètre de l'Espace Naturel Sensible de l'étang de Malseroud sur les communes des Abrets en Dauphiné et de La Bâtie-Montgascon.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

2. RESSOURCES

Administration générale

Projet de délibération 2.1 : Modification des Commissions communautaires

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les modifications proposées dans la composition des Commissions communautaires et d'approuver la modification du règlement intérieur en ce sens.

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.2 : Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires des Gens du Voyage en Nord-Isère (SAGAV)

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité la modification du projet de délibération de désigner uniquement un délégué suppléant, Fabien RAJON restant délégué titulaire.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires des Gens du Voyage en Nord-Isère (SAGAV), les autres délégués étant inchangés.

Délégué suppléant : Jean-Pierre LOVET (St Victor de Cessieu)

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère (SCOT)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire, pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère (SCOT), les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Philippe GUERIN (St Didier de la Tour)

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.4 : Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA), les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Gilles BOURDIER (Val de Virieu)

VOTE	Majorité absolue
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

Départ de Max GAUTHIER à 19h09, le quorum est modifié.

Projet de délibération 2.5 : Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Région de Biol

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité la modification du projet de délibération de désigner deux délégués suppléants en plus des trois délégués titulaires.

Daniel VITTE présente le projet de délibération

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de procéder à la désignation de trois délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Région de Biol, les autres délégués étant inchangés.

Délégués titulaires : Christian PAILLET (Belmont)
Patrick BELMONT (Biol)
Eric CHAVROT (Biol)

Messieurs PAILLET et CHAVROT étant précédemment délégués suppléants, il convient de désigner deux délégués suppléants pour les remplacer.

Délégués suppléants : Guillaume SOULÉ (Belmont)
Caroline GONCALVES (Biol)

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.6 : Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein d'ISACTYS

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein d'ISACTYS.

Délégué titulaire : Thérèse TISSERAND (La Chapelle de la Tour)
Délégué suppléant : Delphine HARTMANN (Dolomieu)

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.7 : Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Comité de pilotage du Contrat unique de la Bourbre

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Comité de pilotage du Contrat unique de la Bourbre, les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Gilles BOURDIER (Val de Virieu)

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.8 : Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein de TERRAVAL'D

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour représenter la Communauté de communes au sein de TERRAVAL'D.

Délégué titulaire : Philippe GUERIN (St Didier de la Tour)

Délégué suppléant : Jean-Paul BONNETAIN (Dolomieu)

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Ressources humaines

Projet de délibération 2.9 : Détermination de l'indemnité de fonction du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'indemnité de fonction du Président à un taux de 72,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, l'indemnité de fonction de chacun des 12 Vice-présidents à un taux de 31,8 % de l'indice

brut terminal et l'indemnité de fonction des conseillers délégués autres membres du Bureau, à un taux de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.10 : Adoption du rapport en matière d'égalité entre les hommes et les femmes pour l'exercice 2022 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte de la présentation du bilan 2022 du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.11 : Créations de postes – mars 2023

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité la modification du projet de délibération de ne pas créer le poste d'ingénieur territorial pour le poste de coordinateur du service informatique, le candidat ayant été recruté sur un poste existant.

Daniel VITTE communique des informations sur les différents recrutements intervenus sur les postes suivants :

- Coordinateur du service informatique
- Chargé d'études voiries
- Assistante comptable, candidature interne d'une personne qui effectuait un remplacement de congé maternité
- 3 médiathécaires pour la Médiathèque tête de réseau de Pont de Beauvoisin, dont une candidature interne
- Cuisinière pour la crèche de Chimilin
- Conseillère en séjour à l'office de tourisme pour un remplacement de congé maternité
- Infirmière puéricultrice pour les deux crèches, pour faciliter l'accueil et l'intégration des enfants porteurs de handicap
- Fontainier
- Renfort administratif pour le service gestion des carrières
- Stagiaire hydrogéologique sur les captages prioritaires

En ce qui concerne les recrutements en cours :

- 3 saisonniers pour l'accueil des offices de tourisme
- Responsable Ressources Humaines
- Chargé de prévention
- Gestionnaire administratif et technique au service informatique
- Maître-nageur sauveteur
- Fontainier

- Chargé de développement économique
- Chargé d'accueil France Services pour un remplacement de départ à la retraite

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Bernard BADIN rajoute que la collectivité essaye de promouvoir l'attractivité des VDD pour avoir plus de candidats.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la création d'un poste permanent d'Attaché territorial à temps complet pour assurer les missions de Responsable de la communication, un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 par semaine) pour assurer les fonctions d'agent d'accueil au Centre aquatique des Abrets en Dauphiné et d'approuver l'ouverture de l'ensemble des postes permanents du tableau des effectifs aux contractuels sur le fondement de l'article 3-3 disposition 2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Stratégie financière

Laurent MICHEL souhaite apporter des informations sur la préparation générale des budgets 2023. Au vu du contexte particulier, la préparation du budget ne permet pas de présenter un budget avec des orientations politiques. L'ambition collective est de définir les projets et évaluer les capacités à les mettre en œuvre. Ce travail sera finalisé pour l'automne 2023 et permettra dès 2024 de présenter un budget d'actions au service du territoire.

Les premiers échanges avec le cabinet chargé de l'audit ne révèlent pas de difficultés nécessitant la prise de décisions urgentes. En conséquence, le budget présenté est un budget « administratif » permettant à la collectivité de fonctionner normalement dès à présent, et pourra faire l'objet de décisions modificatives.

Projet de délibération 2.12 : Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé à la délibération.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Affectation du résultat :

Projet de délibération 2.13 : Budget Général : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget Général comme proposé.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.14 : Budget annexe des Actions Economiques : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe des Actions Economiques comme proposé.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.15 : Budget annexe du service de l'Eau : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Michel CLEYET-MERLE demande des explications sur la définition de cette somme d'affectation du résultat.

Laurent MICHEL répond qu'il s'agit d'une somme correspondant au remboursement du capital de la dette pour équilibrer les budgets.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe du service de l'Eau comme proposé.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.16 : Budget annexe du service de l'Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe du service de l'Assainissement comme proposé.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.17 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comme proposé.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.18 : Budget annexe des Aménagements de Zones : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe des Aménagements de Zones comme proposé.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.19 : Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette comme proposé.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.20 : Dotation de Solidarité Communautaire 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Edmond DECOUX fait part de sa réflexion sur le montant perçu par sa commune dans le cadre de la DGF. Il reste en attente d'une réponse de la Sous-préfecture.

Jean-Louis REYNAUD demande que les critères obligatoires dans la clé de répartition soient précisés.

Laurent MICHEL répond que les critères obligatoires à prendre en compte sont la population et le potentiel financier (pondéré par la population). Les autres critères ont été définis par la Commission finances en 2019.

Jean-Paul PAGET souhaite revenir sur les échanges de la Commission finances car il ne comprend pas la faible augmentation du montant de la DSC pour La Tour du Pin, alors qu'il y a une forte hausse du montant des rôles. Toutes les communes ne touchent pas davantage, il aurait souhaité avoir l'explication en amont de la réunion.

Laurent MICHEL répond que la formule de calcul adoptée en 2019 sera précisée dans le compte rendu de la Commission finances qui sera diffusé. Il ajoute que des critères ont été définis, et que par rapport à la situation des communes sur les anciennes intercommunalités, il a été introduit, en critère complémentaire, une formule de garantie basée sur la péréquation, appliquée par l'état également, pour maintenir un certain de niveau de recettes pour les communes membres. Quand il y a un surplus, ce phénomène de garantie atténue l'augmentation de l'enveloppe pour les communes concernées.

Bernard BADIN rappelle qu'il s'agit d'une application de la règle définie en 2020.

Jean-Paul PAGET précise que dans la délibération de 2020, il est détaillé les pourcentages que l'on devrait mettre en œuvre, mais que la collectivité est restée sur le mode dérogatoire avec ce mode de calcul depuis 2019.

Laurent MICHEL répond qu'il n'y a pas eu de changement depuis la délibération prise en 2019 et applicable en 2020.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de fixer la Dotation de Solidarité Communautaire totale à 741 500 € pour 2023, selon les modalités décidées en 2019 pour en déterminer l'enveloppe, d'appliquer les critères de répartition tels que définis, par reprise de la

méthode fixée par délibération du 7 novembre 2019, en intégrant les dispositions du nouvel article L 5211-28-4 du CGCT et d'attribuer le montant par commune en découlant tel que défini.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.21 : Détermination de l'enveloppe des fonds de concours 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de fixer l'enveloppe des fonds de concours de 2023 à 380 000 €, sur la base des montants plafonds par commune indiqués dans la délibération.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.22 : Fixation du produit de la taxe de GEMAPI pour 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD souhaite signaler que le SIAGA est aussi en EPAGE.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 522 458€, dans les conditions précitées pour 2023.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.23 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Fixation des taux d'imposition pour 2023

Laurent MICHEL précise qu'à la suite du vote du budget du SYCLUM, le montant des taux présentés est différent que ceux indiqués dans le rapport de synthèse envoyé avec la convocation.

Il rappelle que la collectivité est toujours en période de lissage avec l'objectif d'un taux unique en 2025.

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Claire DURAND précise que le contribuable va être très impacté par cette augmentation et est très mécontente de cette augmentation subie. Mais elle ajoute faire confiance aux démarches du nouvel exécutif avec le SYCLUM.

Bernard BADIN répond que des actions sont menées au sujet de la contribution au SYCLUM, que l'information a été donnée au SYCLUM que la Communauté de communes n'était pas satisfaite de la méthode mise en place pour le vote du budget, et que les élus seront très attentifs à un fonctionnement étroit entre l'EPCI et le SYCLUM pour s'assurer que les engagements pris, notamment en termes d'investissement, se déroulent tels que définis.

Il précise avoir rencontré le Président du SYCLUM, et il a été convenu de mettre en place ce dialogue de gestion de manière régulière pour s'assurer de travailler ensemble. Il rappelle tout de même les enjeux importants au niveau du SYCLUM avec ce changement de périmètre.

Jean-Louis REYNAUD demande le montant de l'augmentation pour la Communauté de communes. Laurent MICHEL répond que la contribution demandée par le SYCLUM pour les VDD est de 6,8 millions d'euros pour 2023, il s'agit donc d'une augmentation de 600 000€ par rapport à 2022. Cela représente une hausse de 205 000€ par rapport aux échanges avec le SYCLUM lors de la préparation budgétaire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter les taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour 2023, comme présentés dans la délibération.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	2 (Catherine Angelin, Jacques Garnier)
Abstention	2 (Christophe Brochard avec le pouvoir de Frédéric Lelong)

Projet de délibération 2.24 : Fixation des taux d'imposition 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter les taux d'imposition, pour 2023, comme présentés dans la délibération et la mise en réserve de la fraction de taux de CFE capitalisable de 0,22%.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Budgets primitifs :

Projet de délibération 2.25 : Budget Général : vote du Budget Primitif 2023

Bernard BADIN précise que la modification des taux de TEOM conduit à la modification du budget général. Le document présenté est donc différent de celui du rapport de synthèse envoyé avec la convocation.

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2023 du Budget Général rapporté par le Vice-Président.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.26 : Budget annexe des Actions Economiques : vote du Budget Primitif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Actions économiques rapporté par le Vice-Président.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.27 : Budget annexe du service de l'Eau : vote du Budget Primitif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Eau rapporté par le Vice-Président.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.28 : Budget annexe du service de l'Assainissement : vote du Budget Primitif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du service de l'Assainissement rapporté par le Vice-Président.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.29 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : vote du Budget Primitif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rapporté par le Vice-Président.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.30 : Budget annexe des Aménagements de Zones : vote du Budget Primitif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements de Zones rapporté par le Vice-Président.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.31 : Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : vote du Budget Primitif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette rapporté par le Vice-Président.

Magali GUILLOT ne prend pas part au vote.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN rappelle que l'article L5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit l'obligation de présenter un état de l'ensemble du montant des indemnités perçues par les élus en 2022.

Ce tableau des indemnités perçues par les élus ayant répondu, est présenté.

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Approbation de la convention cadre de partenariat 2023 entre la Mission Locale Nord-Isère (MLNI), la CAPI, Les Balcons du Dauphiné et Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention cadre de partenariat 2023 entre la Mission Locale Nord Isère, les Communautés de communes Les Vals du Dauphiné, Les Balcons du Dauphiné et la CAPI.

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : La Libellule d'Asie

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention allouée à la Société La Libellule d'Asie, dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

Urbanisme

Projet de délibération 3.3 : Mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de la Corderie (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Sortie d'Isabelle FERROUD à 20h31, le quorum est modifié.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu modifié du dossier de réalisation de la ZAC de La Corderie tel que joint à la délibération et d'approuver la modification du programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Projet de délibération 4.1 : Familles Rurales de l'Isère – Grain d'Aile : versement de la subvention 2021

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

Retour d'Isabelle FERROUD à 20h33, le quorum est modifié.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter de verser à Familles Rurales de l'Isère, au titre de l'action LAEP GRAIN D'AILE le montant de 3 832,40 €, correspondant à la prestation de service du Contrat enfance jeunesse pour l'année 2021 et au déficit de l'exercice constaté.

VOTE	Majorité absolue
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Vincent DURAND informe de la conférence sur le thème « Auto-rénover son logement » le mardi 4 avril de 18h à 20h à Pont de Beauvoisin.

Bernard BADIN informe que le prochain Conseil communautaire se tiendra le jeudi 11 mai 2023 à 18h30.

La Conférence des maires se tiendra le jeudi 4 mai 2023.

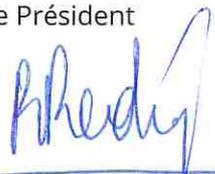
Michel CLEYET-MERLE demande les raisons de l'annulation de la dernière Conférence des maires. Bernard BADIN répond que l'exécutif n'était pas prêt, du fait de sa récente élection.

La séance est levée à 20h38.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 11 MAI 2023

Publié le 12 MAI 2023

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Nicolas SOLIER